

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
3 heures

Public

Responsable, gestionnaire de paie, comptable en charge du contrôle de la paie du Bâtiment.

Prérequis

Avoir une expérience des techniques de la paie, souhaiter approfondir et perfectionner ses connaissances.

Effectif

Minimum 5 stagiaires
Minimum 7 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et pratiques.
Evaluation de la formation et analyse de l'atteinte des objectifs.

Formateur

Expérimentée dans le sociale et la paie

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la formation par les participants, analyse de l'atteinte des objectifs.
Attestation de fin formation.

Informations complémentaires

Accessibilité de la formation

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes en situation de handicap, en difficultés d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, nous vous invitons à nous contacter au préalable afin d'étudier votre situation.

Objectifs de la formation

Renforcer ses connaissances sur les spécificités

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Mettre en application les nouvelles réglementations et calculer les bases de cotisations en maîtrisant les spécificités de la paie.
- Valoriser ses connaissances et son expérience de la paie par la résolution de cas pratiques.

Contenu

Garantir l'exactitude des paies

- La caisse de congés payés : l'essentiel

- Composition du congé
- Prise des congés
- Calcul des indemnités congés
- La déclaration nominative annuelle (DNA) : comment la remplir
- Le mode déclaratif : comment le gérer sur les bulletins de salaire

- L'application des nouveautés de la réglementation de la paie selon la loi de la finance de la sécurité sociale 2021

- Le seuil d'effectif et la réglementation applicable
- La modification des taux de cotisations à appliquer selon le seuil d'effectif
- Présentation du tableau pour le calcul de l'effectif mensuel et annuel

• Travailleurs handicapés : précisions sur la réforme de l'obligation de l'emploi et les déclarations en DSN.

• L'application de la DFS (déduction spécifique forfaitaire) et la réduction générale : nouvelle application de la réduction générale (ex Fillon)
Présentation de modèles de bulletins de salaire et du tableau de suivi de la réduction annuelle

• Le paramétrage de la paie
Calcul des bases de cotisations :
URSSAF – CSG/CRDS – Exonération heures supplémentaires – Réduction de cotisations patronales
ASSEDIC
PROBTP : retraite et prévoyance
Mutuelle
Caisse de Congés Payés
Autres organismes : formation, taxe apprentissage....

• Plafonds sur la période de la paie - Plafond de la sécurité sociale (T1 et T2)

• Calcul du prorata du plafond en cas d'entrée et sortie en cours du mois, en cas d'absence du salarié non rémunérée (congés payés, autres absences...), des temps partiels.

• L'activité partielle : les nouvelles règles au 1er janvier 2021

• Les points de contrôle à vérifier.

• Après la participation à la visioconférence, il sera adressé par mail à chaque participant (e) :

- le support
- les modèles de bulletins de salaire ouvrier, Etam, cadre
- le tableau de suivi de la réduction générale (fillon)
- le tableau du calcul de l'effectif mensuel et annuel.